

NOTE DE SERVICE

OBJET : Organisation de l'orientation dans les établissements Fénelon et Notre-Dame.

REFERENCES : - projet d'établissement.
- loi ORE

PIECES JOINTES : - Informations pratiques accès pôle orientation
- Rôle des différents intervenants dans l'orientation au collège-lycée Fénelon
- PPO

Dans le cadre des textes de référence et notamment le projet d'établissement, Fénelon et Notre-Dame renforcent l'aide à l'orientation des élèves. En effet, les diplômes, qu'il s'agisse du CAP, du DNB ou des baccalauréats ne constituent pas une fin en soi. Le principe de l'éducation intégrale, que porte l'enseignement catholique, se traduit, entre autres, par la construction d'un projet d'études ou professionnel pour chaque élève afin de préparer sa vie d'adulte responsable. Les parents doivent être impliqués dans ces démarches.

Collégiens et lycéens sont sensibilisés à la création de leur parcours. C'est un accès à une certaine autonomie et à la notion de choix qui sont portés par le texte de loi.

I – Objectifs de l'orientation dans le secondaire.

L'orientation des élèves se construit dès la classe de sixième et tout au long de la scolarité grâce au parcours Avenir, grâce à un dialogue régulier entre les élèves, les parents, les enseignants, les responsables de niveau, la direction des établissements et les adultes engagés dans l'orientation.

11 - Au collège

Dès la 5^{ème} et tout au long de la classe de 3e, l'élève précise son projet personnel et se prépare à une filière d'études. L'année est jalonnée de moments forts pour l'orientation en vue de la poursuite de la scolarité au lycée : entretien personnalisé avec le professeur principal, avec la conseillère en orientation, choix d'une voie d'orientation et vœux d'affectation dans un établissement scolaire, inscription en lycée.

12 - Au lycée

Dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique, l'accompagnement à l'orientation est mis en œuvre à tous les niveaux. En seconde, ce temps dédié prépare les élèves à l'entrée en classe de première et à leurs choix de spécialités en voie générale ou de série en voie technologique en fonction de leurs goûts et de leurs potentialités.

13 - Dans la voie professionnelle

A l'issue de la classe de 4e, les élèves peuvent s'orienter vers la classe de 3e « prépa-métiers ». Les élèves bénéficient d'heures de découverte professionnelle et doivent effectuer une à quatre semaines de stages et de périodes d'immersion en milieu professionnel. La vocation de la classe de troisième « prépa-métiers » est notamment la préparation de l'orientation vers la voie professionnelle. Néanmoins, le choix d'orientation des élèves reste ouvert et ceux-ci peuvent également poursuivre en voie générale et technologique.

En voie professionnelle, l'objectif de l'accompagnement à l'orientation est d'aider les élèves à devenir acteur dans la construction de leur projet d'orientation. À chaque niveau d'enseignement, les élèves renforcent leur connaissance de la diversité du monde économique et professionnel ainsi que des formations permettant d'accéder aux différents secteurs professionnels étudiés. Ils acquièrent des compétences, notamment en matière de recherche, d'analyse et d'exploitation de l'information, leur permettant de gagner en autonomie et d'élaborer leur propre projet de poursuite d'études ou d'insertion dans le monde du travail.

II – Organisation et allocation des moyens de l'orientation dans les établissements

L'établissement a inscrit dans son projet d'établissement l'orientation comme l'une des composantes de l'éducation intégrale. A cet effet, l'orientation est organisée de telle sorte que les élèves puissent trouver les lieux, compétences et ressources pour définir dans les meilleures conditions possibles leur projet au-delà des échéances que représentent les différents examens.

Tout d'abord, dans le domaine de l'orientation, l'établissement propose 4 niveaux d'intervention décrits infra (§ 33, 34 et 35). Les compétences ainsi déployées sont des appuis réels pour définir et affiner un projet.

Par ailleurs, l'établissement a mis en place un pôle orientation, lieu entièrement dédié à cette mission et sous la responsabilité de la conseillère en orientation et des enseignants référents en orientation. Cet espace permet de rassembler l'ensemble de la documentation actualisée et d'accueillir des intervenants en capacité de partager des expériences ou de présenter des métiers ou secteurs d'activité.

A Notre-Dame, l'organisation de l'orientation se concentre sur la classe de 3^{ème} prépa-métiers dont la vocation est de permettre aux élèves de se déterminer sur une poursuite de scolarisation en fonction de leurs choix et des offres disponibles. Un effort particulier est réalisé et financé pour découvrir des filières d'activité. Une enseignante prend en charge l'accompagnement des élèves et l'organisation des activités.

Des temps forts sont également programmés. Dès la classe de 3^{ème}, les élèves suivent un stage d'observation en milieu professionnel. Ce dernier est l'occasion de confirmer ou non l'appétence de l'élève pour un métier ou un secteur d'activité. Ce peut être également un temps de découverte d'une profession. Ce stage est réglementé, il est intégré dans le temps scolaire. En classe de seconde générale, la fin d'année est l'occasion de procéder à une immersion en milieu professionnel. Une demi-journée forum des métiers est proposée au mois de janvier. Ce forum est une opportunité pour affiner des choix et de mettre en corrélation un métier avec des études ou un parcours de formation. Dans le même ordre d'idée, des intervenants sont sollicités ponctuellement pour présenter leur école ou leur secteur d'activité.

Au lycée, le niveau seconde propose aux nouveaux élèves de choisir des options facultatives pour mieux appréhender les choix à venir en matière de spécialités pour la classe de première.

Parcours Sup et AffelNet sont des outils qui doivent être présentés dans le détail tant pour les élèves que pour les parents notamment à l'occasion du forum des métiers. Enfin véritable outil d'aide à l'orientation, la plateforme numérique AVENIRS vient d'être mise en place au profit des élèves, elle est accessible pour tous à <https://avenirs.onisep.fr>

III – Répartition des rôles

L'efficacité de l'orientation repose sur l'accès des élèves et de leurs parents à l'information. Les équipes de l'établissement doivent faciliter la circularisation de l'information pour ne pas laisser les élèves sans réponses ou dans le doute. Le dialogue et les échanges entre familles, élèves et les équipes de l'établissement sont essentiels.

31 - Les élèves

Les nouvelles directives donnent désormais à l'élève une certaine autonomie dans ses choix d'orientation et la construction de son projet professionnel. Le caractère complexe de l'orientation, la grande diversité des filières et activités, la formation tout au long de la vie, définissent un cadre de réflexion large en matière d'orientation.

Chaque élève doit être persuadé que les diplômes ne sont qu'une étape dans la construction du projet. A l'instar des disciplines générales ou professionnelles, le temps et l'investissement consacrés à l'orientation sont fondamentaux pour la construction d'un projet professionnel personnel. Ce n'est pas une option, c'est un fil conducteur de la scolarité et un levier motivationnel. Les élèves doivent être en capacité de développer une certaine curiosité.

32 - Les familles

Les familles doivent être informées des rendez-vous orientation. Le forum des métiers est l'occasion de présenter certains outils de l'orientation comme Parcoursup ou Affelnet.

Via l'APEL, les parents peuvent être sollicités ou se proposer pour partager leurs expériences professionnelles ou de formation.

33 - Les enseignants

331 - Les professeurs principaux

Les professeurs principaux sont les premiers interlocuteurs des élèves et des parents pour ce qui touche à l'orientation notamment quand il s'agit de les évaluer ou de se prononcer dans le cadre des conseils de classes. Cet intérêt prend corps dès le cycle 4 et se poursuit jusqu'au cycle terminal. Chaque discipline est concernée.

Concrètement, les temps de vie de classe, le suivi des stages de découverte, les entretiens individuels sont les occasions de mieux appréhender les projets des élèves pour les guider dans leurs choix, en lien au besoin avec les parents, considérant notamment les évaluations en rapport avec les études envisagées. Chaque enseignant contribue au rôle du professeur principal. L'ISOE contribue à ces missions pour les enseignants.

332 - Les enseignants référents au collège et au lycée

Le second échelon d'appui à l'orientation est celui du rôle des référents orientation du collège et du lycée Fénelon. Chacun pour l'établissement qui le concerne est en capacité d'accueillir les élèves qui se présentent d'initiative ou à la demande du professeur principal.

Les entretiens doivent permettre de mieux saisir le projet de l'élève, de l'écouter et de le conseiller en lui proposant la documentation appropriée, un travail de recherche sur les métiers, sur des stages ou un temps en immersion professionnelle.

En tout état de cause, un compte-rendu de ce rendez-vous est fait au responsable de niveau ou à l'adjoint au chef d'établissement pour le collège et au professeur principal via école directe. Les parents peuvent être informés notamment au niveau des classes de troisième tant à Fénelon qu'à Notre-Dame, il en va de la préparation des passeports avenir (document qui prépare l'orientation post troisième).

34 - La conseillère en orientation

Le poste de conseillère en orientation est mis en œuvre depuis la rentrée 2022. La conseillère en orientation permet d'accompagner les élèves de tous niveaux au sein de l'établissement. Elle peut intervenir au sein de classes en lien avec les professeurs principaux. En marge des enseignants référents, elle est en capacité de préciser ou d'affiner certains domaines de l'orientation, notamment pour ce qui relève des activités ou filières.

Elle est en capacité d'assurer des entretiens avec les élèves. Le professeur principal, la responsable de niveau ou l'adjointe au chef d'établissement sont informés de ces rendez-vous. Ils échangent entre eux les principaux éléments afin de disposer de toutes les données dans le cadre des conseils de classe et du travail d'orientation. La conseillère en orientation n'a pas vocation à rencontrer les parents.

Une demi-journée par semaine, une permanence est assurée au sein du lycée Notre-Dame.

Elle tient à jour la documentation du pôle orientation.

Ses compétences lui donnent la possibilité de travailler sur les CV et lettres de motivation dès la 3^{ème}.

De façon autonome ou en lien avec le forum des métiers, la conseillère en orientation entretient un réseau avec les professionnels de l'orientation, des acteurs professionnels de diverses branches, des étudiants afin de permettre leur venue au sein de l'établissement pour sensibiliser et éveiller la curiosité des élèves.

35 – L’adjointe au chef d’établissement pour le collège et les responsables de niveau du lycée.

A partir de la classe de 5^{ème} et jusqu’en terminale, l’adjointe au chef d’établissement et les responsables de niveau ont un rôle majeur à jouer dans l’orientation des élèves. En effet, leur connaissance des élèves dans le cadre de la vie scolaire, les liens étroits qu’ils tissent avec les enseignants, et la présidence des conseils de classe de leur niveau, leur donnent une certaine hauteur de vue pour participer à l’orientation des élèves.

Ainsi, dès la classe de 3^{ème}, les élèves s’engagent dans les premiers temps de l’orientation via le « passeport avenir » de l’enseignement catholique qu’AffelNet vient acter en fin d’année. De même, dans le temps du cycle terminal, la responsable de niveau en lien avec les professeurs principaux anime et coordonne les différentes étapes qu’impose ParcoursSup.

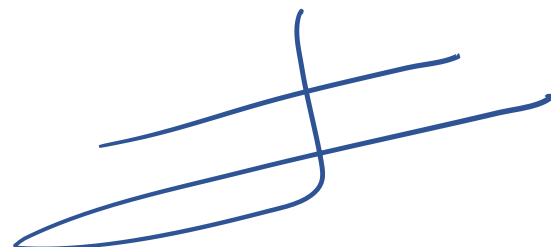
Les situations particulières dans le temps de l’orientation font l’objet d’un suivi attentif et bienveillant. Toutefois, les responsables de niveau sont en capacité avec le chef d’établissement ou son adjoint d’assumer des choix qui préservent les intérêts de l’élève et l’engagement de l’établissement dans l’orientation.

36 - La direction

C’est bien le chef d’établissement qui porte la responsabilité de l’organisation de l’orientation dans ses établissements. Dans le respect des textes, il donne les moyens de sa stratégie.

Cette note n’est pas figée, elle est susceptible d’évoluer. Les pratiques, les retours d’expérience de sa mise en œuvre ainsi que les orientations ou directives de l’éducation nationale pourront conduire à reconsidérer certains points.

Jean-Marc Jaffré
Chef d’établissements



DESTINATAIRES :

- Les familles de Notre-Dame et Fénelon (de la cinquième à la terminale).
- Les élèves de Notre-Dame et Fénelon (de la cinquième à la terminale).
- Les enseignants.
- Les enseignants référents.
- La conseillère en orientation.
- Les responsables de niveau et les adjoints au chef d’établissement.
- Le responsable administratif et financier.
- La présidente de l’association des parents d’élèves.
- Le directeur diocésain de l’enseignement catholique.

Orientation

Madame Sarah Magna
Madame Anne-Laure Prime
Monsieur Guillaume Debourg

**vous accueillent au pôle
orientation**

**Vous pouvez prendre rendez-vous
au pôle via école direct**

1. Il vous est **fortement** conseillé de privilégier vos prises de rendez-vous sur vos heures de libre
2. Il vous est **INTERDIT** de vous inscrire sur un créneau de DST ou contrôle.

Horaire d'ouverture

Lundi	8h00 - 12h15	13h00 - 17h00
Mardi	8h00 - 12h15	14h00 - 17h00
Mercredi	8h00 - 13h00	
Jeudi	8h00 - 12h15	13h00 - 17h00
Vendredi	8h00 - 12h15	13h00 - 17h00

Conférences
les mardi
de 13h à 14h

